



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST MAINE-BRETAGNE

40^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LOC-EGUINER

29 - 30 JUIN 2024

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile de l'A.C.O. Maine Bretagne organise les 29 et 30 juin 2024, avec le concours de l'Ecurie A.M.C.M., une épreuve automobile de Course de Côte régionale, dénommée :

40^{ème} COURSE DE COTE DE LOC-EGUINER

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la montagne 2024 (coefficient 1)
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire
- Le Championnat A.C.O. des Courses de Côtes

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire, par délégation de la FFSA, sous le numéro R 22 en date du 23 mars 2024, et enregistré à la FFSA.

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p - Officiels

- Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Jean-Paul BEDIN	Licence n° 1209-3271
- Commissaires Sportifs :	Christian DAMS	Licence n° 1201-2498
	Olivier ABALAIN	Licence n° 1201-202190
- Directeur de Course :	Gabriel GIANOLIO	Licence n° 1202-7760
- Directeur(s) de Course Adjoint(s) :	Guillaume COUSIN	Licence n° 1210-206258
- Chargés des relations avec les concurrents	Jean-Paul OLLITRAULT	Licence n° 1201-6694
- Commissaire Technique Responsable :	André MEVEL	Licence n° 1201-186089
- Commissaires Techniques :	Patrick GUILLEUX	Licence n° 1314-55340
	Denis MEINRAD	Licence n° 1201/227260
- Chargé des Commissaires de route et de la Sécurité :	Gabriel GIANOLIO	Licence n° 1202-7760
- Chronométrateurs :	Hervé HAREL	Licence n° 1314-230034
	Corinne SERVOIN	Licence n° 1201-48875
- Chargés de la mise en place et des moyens :	Philippe OLLIVARD	

Article 1.2p. Horaires

- Clôture des engagements : le mardi 25 juin 2024 à minuit.
- Publication de la liste des engagés : le jeudi 27 juin 2024 à 21h00.
- Vérifications administratives : le samedi 29 juin 2024 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 30 juin 2024, **uniquement sur demande écrite jointe aux bulletin et règlement d'engagement**, de 8h00 à 8h45.
- Vérifications techniques : le samedi 29 juin 2024 de 14 h 15 à 19 h 15 et le dimanche 30 juin 2024 de 8h10 à 8h55.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 30 juin 2024 à 9h00.
- Briefing des commissaires : le dimanche 30 juin 2024 à 8 h 30 dans les locaux du P.C. course.
- Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis aux concurrents contre émargement lors des vérifications administratives.
- Essais non chronométrés : **1 seul essai libre par pilote** : le dimanche 30 juin 2024 de 9h00 à 10h00.
- 1^{ère} essai chrono dimanche 30 juin à 10h15
- 2^{ème} essai chrono à l'issue de la première montée.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 30 juin 2024 à 12h30.

Course :

- 1^{ère} montée le dimanche 30 juin 2024 à partir de 14h00.
- 2^{ème} montée le dimanche 30 juin 2024 à partir de 15h00.
- 3^{ème} montée le dimanche 30 juin 2024 à partir de 16h00.
- 4^{ème} montée le dimanche 30 juin 2024 à partir de 17h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium : le 30 juin 2024 à 18h30

Remise des prix le 30 juin 2024 à 20h00 :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que leur Palmarès : le dimanche 30 juin 2024 à 20h00 au pôle des métiers (parc concurrents).

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 30 juin 2024 à 9h00

Les réunions suivantes seront fixées par le président du collège.

1.3p : Vérifications

- Vérifications administratives : le samedi 29 juin 2024 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 30 juin 2024, **uniquement sur demande écrite jointe aux bulletin et règlement d'engagement**, de 8h00 à 8h45 au pôle des métiers (parc concurrents).
- Vérifications techniques : le samedi 29 juin 2024 de 14 h 15 à 19 h 15 et le dimanche 30 juin 2024 de 8h10 à 8h55 au pôle des métiers (parc concurrents).
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage FORD, LANDIVISIAU ; Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire (photocopie interdite) ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 8h55 le dimanche 30 juin 2024.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.5p : Néant

ARTICLE 2p : ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3p : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Gabriel GIANOLIO
Kervran 56230 Questembert
02 97 49 08 44 - 06 88 20 20 87
gabriel.gianolio@wanadoo.fr

jusqu'au mardi 25 juin 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **Ecurie A.M.C.M.**

Nota : Les concurrents participant avec un titre de participation régional « montagne » (TPRM) – exclusivement pour les groupes F200, N/FN, A/FA, FC, et GT de série – devront présenter, lors des vérifications administratives, un certificat médical reconnaissant leur aptitude à la pratique du sport automobile et leur permis de conduire (photocopie interdite).

FORFAIT : l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée (pour le remboursement, joindre une enveloppe timbrée avec adresse).

La retenue sera :

de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,

de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

N° de téléphone le jour de l'épreuve pour prévenir en cas de forfait : 06 88 20 20 87

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p : Voitures admises

Le nombre des voitures admises est fixé à 90.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2p : Carburant – Pneumatique – Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5p : PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La publicité obligatoire sera distribuée aux concurrents lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6p : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p : Parcours

La Course de Côte de LOC EGUINER a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées (4^{ème} montée en fonction du nombre des concurrents et des aléas de la course)

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'Article 7 du règlement standard.

Départ et arrivée sur la route départementale 35.

Pente moyenne : 3%

Longueur de parcours : 1650 m.

Modalités de retour au départ : par la route de course.

Parc de départ : LOC EGUINER (site du pôle des métiers).

Parc arrivée : LOC EGUINER (site du pôle des métiers).

6.2p : Route de Course

Accès direct du Parc Concurrent à la file de départ.

6.3p : File de départ

Sortie Parc Concurrent

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5p : Parc Concurrent

Les parcs Concurrents seront implantés sur le site du pôle des métiers à LOC EGUINER.

Ils seront accessibles à partir de 8h00, le 29 juin 2024.

La partie de parking du site qui est bitumée sera réservée en priorité aux concurrents des groupes C, D/E et GTTS.

6.6p : Parc Fermé Final

Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) : Dans les structures, sur bâches.

6.7p : Tableaux d'affichage officiels

Le tableau d'affichage est placé :

- Pendant les vérifications au Parc Concurrent
- Pendant les essais et la course au Parc Concurrent
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée au Parc Concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls, les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p : Permanence

Lieu : secrétariat administratif – site du pôle des métiers à LOC-EGUINER.

Téléphone : 06 88 20 20 87

ARTICLE 7p : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p : Conférence aux Pilotes (briefing)

Un briefing écrit sera remis aux concurrents contre émargement lors des vérifications administratives.

7.3 p : Course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ classique.

7.4p : Echauffement des pneumatiques

Echauffement des pneumatiques par déplacement des voitures : non autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8p : PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9p : CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de production (série B)
- Un classement par groupe et par classe (série A et B confondues)

ARTICLE 10p : PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	GENERAL SERIE A	GENERAL SERIE B	GROUPE *	CLASSE *
1^{er}	160 €	160 €	90 €	90 €
2^{ème}	130 €	130 €	50 €	50 €
3^{ème}	90 €	90 €	35 €	35 €
1^{ère} Féminine	80 €	80 €		
2^{ème} Féminine	40 €	40 €		

* Groupe : 1^{er} 50€ si moins de 5 partants, 2^{ème} 50€ si plus de 4 partants, 3^{ème} 35€ si plus de 8 partants.

Classe : 1^{er} 50€ si moins de 3 partants, 2^{ème} 50€ si plus de 4 partants, 3^{ème} 35€ si plus de 8 partants.

Coupes

Des coupes récompenseront les différents vainqueurs. Toutefois, les coupes « Groupes » et « Classes » ne sont pas cumulables.

Une récompense est prévue pour les commissaires.

Remise des prix et Coupes

La remise des prix, coupes et palmarès aura lieu à LOC EGUINER (site du pôle des métiers).

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leur droit aux prix.